



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423

Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 28.06.2007

Edito

RECONNAITRE VRAIMENT LA PLACE DU TRAVAIL

La Cgt exige des mesures qui consacraient réellement la place du travail, de l'emploi et de la rémunération salariale au cœur du développement économique et social, à commencer par la reconnaissance des qualifications et un coup de pouce au SMIC et aux salaires.

Avec son projet de loi "travail, emploi, pouvoir d'achat" le nouveau gouvernement engage, au bas mot, 15 milliards de dépenses publiques censées "soutenir le pouvoir d'achat de ceux qui travaillent". C'est sans doute la plus grande filouterie organisée depuis de nombreuses années.

Il existe bien un problème de pouvoir d'achat des salariés dans notre pays mais le projet de loi gouvernemental est loin d'y répondre, au contraire ! Certes, 7 à 8 millions de salariés qui font aujourd'hui des heures supplémentaires "au bon vouloir des employeurs" verront leur salaire mensuel augmenter de 2 ou 3 dizaines d'euro. Mais loin d'y contribuer, l'employeur se verra octroyer une nouvelle aide. Le tout étant, en fin de compte, payé par le contribuable puisqu'il faudra rembourser la sécurité sociale.

Dans les faits, ce sont les salariés qui se paieront cette apparente amélioration avec, au passage, un cadeau supplémentaire pour le patronat. Joli tour de "passe-passe" qui laisse augurer d'une future augmentation de la TVA ! Cette mesure sur les heures supplémentaires sert, de plus, de couverture à plusieurs dispositions qui vont profiter aux ménages les plus riches. C'est le cas de l'extension des abattements sur les successions qui profitera aux héritages de plus de 600 000 euros ! Quant au bouclier fiscal, il concernera moins de 250 000 foyers, on le devine bien, parmi les plus riches.

La précipitation du nouveau gouvernement à élaborer sans réelle concertation ce projet de loi ne laissait augurer rien de bon. Nous en avons aujourd'hui la démonstration. La Cgt exige des mesures qui consacraient réellement la place du travail, de l'emploi et de la rémunération salariale au cœur du développement économique et social, à commencer par la reconnaissance des qualifications et un coup de pouce au SMIC et aux salaires.

Jean-Pierre PLANSON
Secrétaire Général

Sommaire :

- Edito : La place du travail.*
- P 2 : Second tour des élections législatives 07.*
- P 3 : Code du Travail.*
- P 4 : Interview de Bernard Thibault.*
- P 5 : Pétition Sécurité sociale (UD et USR).*
- P 6 : SMIC*
La relaxe pour Frédéric Pichot.
- P 7 : Action contre la fermeture de*
la Cour d'Appel
- P 8 : Touristra.*

REUNIONS DE RENTREES **dans les Unions Locales**

BOURGES

Mardi 11 Septembre à 14 h
à l'Union Locale

VIERZON

Mardi 11 Septembre à 14 h
à l'Union Locale

ST-AMAND MONTROND

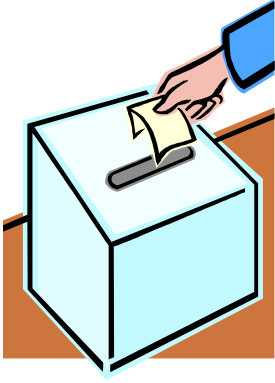
Mardi 11 Septembre à 14 h
à l'Union Locale

ST-FLORENT SUR CHER

Mardi 11 Septembre à 15 h 30
à l'Union Locale

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Mardi 11 Septembre à 14 h 30
à l'Union Locale



Deuxième tour des élections législatives 2007 :

Déclaration du Bureau confédéral de la Cgt

La Cgt appelle l'ensemble des salariés, chômeurs et retraités à manifester leur présence et faire entendre leur voix par leur mobilisation et leur adhésion, conditions plus que jamais indispensables pour garantir le progrès social.

Le deuxième tour des élections législatives 2007 clôt un cycle d'échéances politiques avec l'installation d'une majorité de députés de droite à l'Assemblée Nationale.

Le niveau de participation pour ces élections a été moindre que pour l'élection présidentielle. Cela s'explique, en partie, par le sentiment que c'est l'élection du chef de l'Etat qui apparaît désormais primordiale dans le fonctionnement des institutions.

La Cgt estime nécessaire qu'une réflexion s'engage pour une plus juste représentation démocratique à l'Assemblée Nationale.

Si les citoyens ont indiqué une forte volonté de sortir d'une société bloquée à maints égards, ces élections – dont celle de Nicolas SARKOZY – n'ont pas mis un terme à la définition des réformes à entreprendre, en témoignant les inflexions dans les comportements électoraux au fil des scrutins.

De très nombreux salariés ont exprimé leurs désaccords avec plusieurs orientations ou décisions récentes du gouvernement qui ne correspondent pas aux attentes. C'est le cas du projet de loi sur les heures supplémentaires, l'absence de revalorisation du SMIC et de l'ensemble des salaires, les perspectives d'instaurer une TVA dite sociale ou des franchises pour les actes médicaux.

La Cgt rappelle son extrême vigilance sur la future loi concernant le service minimum dans les transports, susceptible d'être votée en juillet.

Les préoccupations sociales sont jugées prioritaires par les salariés, leurs réponses nécessitent concertation et négociation avec les représentants syndicaux ; La Cgt met en garde la majorité parlementaire et le gouvernement qui en est issu contre l'erreur qu'ils commettraient en relayant systématiquement les seules revendications patronales.

Dans cette nouvelle période, la Cgt a l'ambition d'intervenir dans tous les lieux lui permettant de faire avancer les revendications des salariés.

Elle s'efforcera de rassembler les salariés et leurs syndicats dans des démarches unitaires pour porter des propositions.

La Cgt appelle l'ensemble des salariés, chômeurs et retraités à manifester leur présence et faire entendre leur voix par leur mobilisation et leur adhésion, conditions plus que jamais indispensables pour garantir le progrès social.

-0-0-0-0-0-0-

CODE DU TRAVAIL

La Cgt s'adresse à tous les élus et mandatés



Les élus et mandatés pourraient être les premières victimes de la recodification du Code du Travail ! Ils devraient en effet réapprendre à utiliser un texte complètement réécrit et bouleversé, mais pas du tout simplifié. La Cgt a décidé de s'adresser à ces militants et militantes de toute étiquette syndicale.

Cher(e)s Camarades, Cher(e)s collègues,

Que nous soyons délégués ou représentants syndicaux, délégués du personnel, élus de comité d'entreprise ou de CHSCT, le Code du travail est un élément indispensable à l'exercice de nos mandats. Quelle que soit notre formation ou notre expérience, nous avons besoin de connaître rapidement et précisément nos droits et ceux des salariés que nous représentons, pour les utiliser au mieux.

Confrontés à des textes de plus en plus complexes, nous sommes intéressés par tout ce qui pourrait simplifier notre tâche.

C'était l'objectif officiel de la « recodification » du Code du travail, lancée par le précédent gouvernement en janvier 2005 et qui a fait l'objet d'une « ordonnance » le 12 mars dernier, pour la partie législative (les articles L...). Celle-ci n'est pas encore appliquée, dans l'attente de la « recodification » de la partie réglementaire (les articles R... ou D...) prévue théoriquement pour décembre 2007.

Hélas, cette opération, menée sans négociation, ni sur ses objectifs ni sur ses modalités d'application, nous pose un énorme problème de documentation, de formation, d'appropriation du « nouveau Code ». Cette « recodification » procède à une réécriture complète du texte : plan, numérotation, titres, découpage ou regroupement des articles, vocabulaire, tout est bouleversé mais rien n'est simplifié.

Ce qui est naturel, parce que la complexité actuelle du Code du travail tient à d'autres causes : on assiste de plus en plus à un empilement de lois le plus souvent décidées en urgence pour permettre un effet d'annonce et contenant de nombreuses dispositions obscures ou imprécises. Les mesures dérogatoires se multiplient sur tous les sujets...

L'utilisation de ce « nouveau Code » sera même compliquée pour deux raisons :

- Des dizaines d'articles ont été sortis du Code du travail et intégrés dans d'autres codes : Code rural, Code de l'action sociale et de la famille, Code des transports, Code minier, Le bon sens et la simplicité voudraient que tout ce qui concerne le statut des salariés se trouve dans un seul et même code.
- Plus de 500 dispositions anciennement législatives ont été « déclassées » pour devenir « réglementaires », ce qui permet de les modifier par simple décret. Le plus souvent, un ancien article législatif est remplacé par deux nouveaux : l'article législatif fixant un principe et l'article réglementaire, situé ailleurs, indiquant la modalité...

En outre, cette réécriture devait être effectuée « à droit constant », c'est-à-dire sans modifier le contenu du droit. En fait, elle supprime des dispositions, en modifie de nombreuses autres et risque d'entraîner des interprétations différentes. Par exemple, les « licenciements économiques » relèvent maintenant des « relations individuelles de travail », alors que la GPEC est dans les « relations collectives ». Quant aux accords de méthode, ils sont dans un paragraphe intitulé « modalités spécifiques résultant d'un accord »... Qui va s'y retrouver ? En quoi est-ce cohérent ? En quoi est-ce à droit constant ?

Pour cette raison, plusieurs recours, dont celui de la CGT, ont été déposés devant le Conseil d'État.

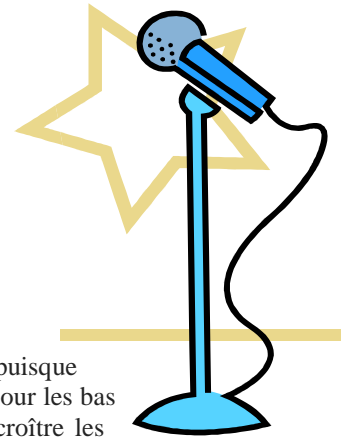
La CGT est évidemment favorable à toute mesure permettant aux salariés et à leurs représentants d'accéder au renseignement, au conseil, à la défense juridique.

En revanche, nous refusons une opération qui n'apporte que des contraintes, d'autant moins acceptables que le gouvernement n'a rien prévu pour aider à l'appropriation de ce nouveau Code du travail : la formation des élus, le rachat de la documentation, etc. devraient être réalisés à nos frais et sur notre temps personnel !

Une pétition nationale a été lancée, conjointement avec le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature, pour demander le gel de ce processus et l'ouverture d'un débat sur l'ancien Code du travail. La CGT vous propose de vous associer à cette exigence.

* * * * *

Interview de Bernard Thibault, *Secrétaire général de la Cgt,* *pour «La Provence» du 15 juin 2007*



La TVA sociale est-elle vraiment sociale ?

La TVA est qualifiée de sociale alors que c'est un impôt. Qui plus est, un impôt très inégalitaire puisque chacun paye la TVA indépendamment du niveau de ses revenus. La TVA pèse donc plus lourd pour les bas revenus que pour les hauts revenus. Si on augmente cette part d'impôt, on ne va faire qu'accroître les inégalités. En outre, on prend d'énormes risques sur la capacité de consommation des ménages sur laquelle repose en grande partie la croissance économique. Par ailleurs, nous considérons comme fallacieux l'argument selon lequel la TVA sociale servira à agir contre les délocalisations. Celles-ci sont d'abord et avant tout motivées par la recherche d'une rentabilité accrue par les groupes internationaux. On ne touchera pas à cela par cette seule mécanique. Si, comme on nous l'explique, la TVA sociale sert à diminuer le coût du travail en France comparé à d'autres pays, comme la Chine par exemple, on est absolument pas dans des proportions où les comparaisons permettront la compétition sur un même niveau. En fait, ces arguments servent à justifier un transfert de cotisations des entreprises sur les consommateurs.

La faiblesse probable de l'opposition parlementaire au lendemain des législatives aura-t-elle une incidence sur l'expression des revendications sociales ?

Contrairement à d'autres, et de manière assez spectaculaire, cette période d'échéances électorales n'a pas mis entre parenthèses les revendications sociales dans les entreprises. On assiste à des mouvements significatifs qui portent tantôt sur les salaires, tantôt sur l'emploi ou les conditions de travail. Beaucoup de salariés considèrent, et c'est heureux, qu'il n'y a pas que l'expression citoyenne pour faire avancer leur situation. Il faut que cette démarche demeure. Nous avons bien l'intention de remplir notre mission de premier syndicat de salariés en toutes circonstances et vis-à-vis de tout pouvoir politique et de toute direction d'entreprise. Ce climat est susceptible d'évoluer en fonction des décisions prises par le futur gouvernement et la majorité parlementaire. Et l'on voit que dès les premiers projets précis, les choses commencent à se compliquer. Les heures supplémentaires, la TVA sociale...

Quelle alternative met en avant la CGT face au « travailler plus pour gagner plus » ?

C'est un slogan trompeur qui a pu en partie fonctionner pour l'élection présidentielle. Les salariés au chômage ou condamnés au temps partiel, et ils sont très nombreux, ont peut-être cru entendre qu'on se préoccupait enfin de leur sort. Mais, pour illustrer ce slogan, nous avons maintenant connaissance du projet de loi sur les heures supplémentaires. Tous les syndicats se rejoignent pour émettre des critiques semblables. Les vrais bénéficiaires de cette loi vont être les employeurs au titre de plusieurs milliards d'euros qu'ils vont empocher de nouveau. Le slogan « travailler plus pour gagner plus » ne s'adresse pas à ceux qui sont privés d'emploi ou qui ont des petits boulots et ne permettra pas à ceux qui ont déjà un travail de gagner plus de manière spectaculaire puisque les majorations vont être très faibles et les gains relativement minimes. A nos yeux, il faut surtout créer de l'activité, de l'investissement productif, du pouvoir d'achat en revalorisant les salaires plutôt que de privilégier la rémunération du capital. Les premières mesures de ce gouvernement ne vont faire qu'accroître les difficultés sociales. Le SMIC ne va pas bénéficier d'une hausse significative.

Jusqu'où la CGT est-elle prête à aller s'agissant de l'instauration d'un service minimum dans les transports ?

Pour la CGT, comme pour d'autres syndicats, la ligne blanche à ne pas franchir est la remise en cause des conditions d'exercice du droit de grève. Pour éviter les grèves, dans les services publics, les transports et les entreprises privées, il faut traiter les revendications, sources du mécontentement. Il n'y a pas de gréviste par plaisir. Il faut s'intéresser aux causes et non pas uniquement gérer les conséquences. Dans les transports, il y a besoin d'investir dans les matériels, les infrastructures et le personnel. Nous sommes dans l'attente du projet de loi dans une période où nous sommes habitués à la prise de mauvaises décisions. Le calendrier n'est pas neutre. Nous sommes doublement vigilants et doublement méfiants.

Propos recueillis par Emmanuelle QUEMARD pour « La Provence »



SECURITE SOCIALE : TVA SOCIALE - FRANCHISES : NON ! UNE BONNE REFORME : OUI !

Pour répondre aux besoins de santé, à la nécessité de conquérir le droit à la santé égal pour tous, la CGT fait des propositions pour un autre financement de la Sécurité Sociale.

L'instauration d'une TVA sociale, de 4 franchises, de 10 €uros chacune, proposée par le Président de la République aurait des effets injustes pour les assurés sociaux et participerait à la remise en cause du régime universel et solidaire de la Sécurité sociale.

Ces mesures s'ajouteraient :

- A la contribution de 1 € sur chaque acte médical,
- Au forfait de 18 € sur les actes chirurgicaux supérieurs à 90 €uros,
- A l'augmentation du forfait hospitalier,
- Aux dépassements d'honoraires,
- Au déremboursements d'honoraires,
- Au déremboursement de nombreux médicaments,
- Au ticket modérateur.

Au total : un accès aux soins de plus en plus coûteux et donc limités pour une partie de plus en plus importante des assurés sociaux, dont les retraités.

A l'opposé, la CGT propose de renforcer les principes fondamentaux du régime obligatoire de la Sécurité sociale plus solidaire, juste et humain :

- **Le plein emploi.**
- **L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et retraites.**
- **Une refonte du financement de la Sécurité sociale assise sur l'ensemble des richesses créées.**
- **La taxation des revenus financiers.**

JE SOUTIENS CES PROPOSITIONS

| Nom | Prénom | Signature |
|-----|--------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |



La CGT du Cher et les Conseillers prud'hommes CGT appellent à l'action contre la fermeture de la Cour d'Appel.

Le gouvernement a confirmé sa volonté de procéder d'ici janvier 2008 à une profonde réforme de la carte judiciaire, démarche déjà annoncée par le candidat Sarkozy durant sa campagne électorale.

Les quelques éléments avancés donnent la dimension du projet :

- suppression de cours d'appel dans certains départements pour arriver à une seule Cour d'appel par région ;
un seul Tribunal de grande instance par département ;
- regroupement et spécialisation d'autres juridictions.

Il est clair que les Conseils de prud'hommes ne seraient pas en dehors de ce mouvement. Rappelons au passage que 11 Conseils de prud'hommes ont été supprimés fin 1992.

La suppression de la Cour d'appel de Bourges irait dans le sens de la suppression d'un service public de proximité. C'est ainsi que les justiciables salariés ayant fait appel au Conseil de prud'hommes et devant passer en Cour d'appel seraient contraints de se déplacer beaucoup plus loin qu'à Bourges. Pour certains qui réclament des salaires impayés, ce serait alourdir leurs difficultés.

Si de très petites juridictions sont souvent en difficulté ne serait-ce que pour des raisons d'effectifs, les juridictions les plus importantes ne sont pas celles qui fonctionnent le mieux. D'ailleurs il convient de souligner que la Cour d'appel de Bourges est la plus rapide de France en matière de traitement des dossiers. Pourquoi dans ces conditions démolir ce qui marche bien si ce n'est pour réduire des emplois de fonctionnaires. Par ailleurs, supprimer la Cour d'appel suppose de prévoir de la place dans les locaux d'un autre Palais de Justice ou alors de construire des locaux neufs, plus vastes, ce qui représenterait un coût important, tout cela dans le cadre d'une politique de réduction des effectifs.

S'il y a des juridictions engorgées, la solution ne serait-elle pas de créer des postes de magistrats et d'agents administratifs en nombre suffisant, voir de créer de nouvelles juridictions ? Cela irait dans le sens d'une justice et d'un service public plus près des citoyens, des dossiers traités plus rapidement et de meilleures conditions de travail pour les personnels.

La CGT a déjà exprimé son opposition à la suppression de la Cour d'appel de Bourges lors du rassemblement de soutien à Frédéric PICHOT et au syndicat de BUSSIERE le 20 juin 2007. Les avocats du barreau de Bourges sont en grève illimitée.

Les employés de la Cour d'appel de Bourges seront en grève le mercredi 27 juin 2007 contre ce projet néfaste. L'Union départementale CGT leur exprime son soutien en réaffirmant la nécessité de maintenir les emplois concernés dans notre département déjà durement touché par le chômage.

**La CGT et les conseillers prud'hommes du département du Cher
appellent à la grève des audiences ce jour là
et à rechercher l'unité d'action la plus large possible
pour obtenir le maintien de la Cour d'appel de Bourges.**

TOURISTRA

NOUVEAUTES 2008 : TAGLIO EN CORSE
CLUB 3000 LES OMAYADES AU MAROC.... Renseignez-vous !

Touristra est près de vous, dans votre région !

Tarifs préférentiels réservés aux salariés des collectivités

PROGRAMME 2007

Vacances en France

Semaines classiques, week-ends,
courts séjours, semaines découverte,
séjours rando, cyclo et 20 autres thèmes.

• 6 villages dans les Alpes

Chamonix - Saint-Bon/Courchevel
Risoul - Les 7 laux
La Plagne - Morzine.

• 8 villages en Méditerranée

En bord de mer :

Bormes-les-Mimosas
Ramatuella - Les Issambres
Calvi - La Napoule - Cogolin
Balaruc-les-Bains.

En Haute Provence : Vaison-la-Romaine.

• 3 villages de gîtes sur la côte Atlantique

Île de Ré - Tarnos - Soustons.

Vacances à l'étranger

L'esprit Club 3000

Une animation 100% francophone, du sport en
liberté, des buffets superbes avec des spécialités,
la découverte de la vie locale, des échanges
authentiques, un spectacle chaque soir.

AU DÉPART DE PARIS

Des Clubs 3000

Andalousie • Sicile • Crète • Turquie
Bulgarie • Croatie • Monténégro
Italie • Tunisie • Roumanie

Des circuits

Avec accompagnateur Touristra et guide
local francophone pendant tout le circuit,
longs, moyens courriers et circuits **ÉTOILE**
au départ de 4 clubs 3000.

Inde • Hongrie.

Des croisières

Croisières fluviales en Égypte.

Autres destinations sur demande

UN ATTACHÉ COMMERCIAL À VOTRE SERVICE

Départements 18, 28, 78

126, rue La Fayette - CS 20015 - 75479 Paris cedex 10

François Musto

Tél. : 06 88 23 53 71 - e-mail : musto@touristra.com

Assistante commerciale Chantal

Tél. : 01 44 83 47 37 - Fax : 01 44 83 43 74 - e-mail : saada@touristra.com